

Politique d'aménagement du territoire

En Suisse, l'équivalent de la surface de huit terrains de football est bétonné chaque jour. Malgré la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2012, un changement de tendance ne semble pas en vue, car les incitations à une utilisation non mesurée du sol perdurent. Les conséquences négatives de cette pratique sur le développement des transports, le climat, l'agriculture, la biodiversité et la cohésion sociale sont nombreuses. Les Jeunes Vert·e·x·s préconisent donc une séparation claire entre les zones constructibles et non constructibles du territoire et une limitation des zones à bâtir. Toute ouverture de nouvelle zone à bâtir doit être compensée par le déclassement d'une autre zone de superficie équivalente. Ainsi les terrains non construits pourront être conservés pour les générations futures et la nature et le paysage seront préservés. Les nouvelles constructions, et en particulier les lieux d'habitation et de travail, doivent être réalisées dans les zones à bâtir existantes. Le vivre-ensemble dans des quartiers durables doit être encouragé.

Les Jeunes Vert·e·x·s revendiquent :

- La séparation claire entre zones constructibles et non constructibles
- Un développement de l'urbanisation de haute qualité vers l'intérieur du milieu bâti
- Que la surface des zones à bâtir ne soit pas augmentée et que l'ouverture de nouvelles zones à bâtir soit compensée par le dézonage d'autres zones
- Une restriction stricte des constructions en dehors des zones à bâtir
- Le soutien aux quartiers durables avec une haute qualité de vie
- Que les zones urbaines non construites soient utilisées pour la création de zones récréatives urbaines (îlots de verdure)
- Le soutien aux nouvelles formes de vivre-ensemble ayant pour idée directrice le partage au lieu de la possession